



1/ Conditions de réservation

1.1 La réservation

Les réservations peuvent s'effectuer par courrier, téléphone ou par email. Avant tout envoi de réservation, téléphonez pour connaître les disponibilités.

1.2 Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : chèque bancaire, chèque vacances, carte bancaire.

1.3 Modalités de règlement

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit, implique la signature d'un contrat de réservation et doit être accompagnée de :

- Pour une réservation de plus de 30 jours avant votre arrivée, un acompte de 25% du montant de votre séjour est demandé, auquel s'ajoute le montant de frais de dossier de 20,00€ et le montant de l'assurance annulation (si souscrite). L'encaissement de l'acompte valide la demande réservation.
- Pour une réservation de moins de 30 jours avant votre arrivée, l'intégralité du montant du séjour auquel s'ajoute le montant de frais de dossier de 20,00€ et le montant de l'assurance annulation (si souscrite), est à payer à la réservation.

La réservation est définitive dès qu'elle fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

1.4 Modification de réservation

Aucune modification ne pourra être effectuée à votre arrivée, aucun remboursement ne sera effectué.

- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre bon de réservation, la totalité du séjour restera due. Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée.
- En cas de non présentation sur le terrain de camping dans un délai de 24 heures à compter du début de votre séjour et sans justificatif et/ou nouvelle de votre arrivée, nous disposerons de votre hébergement. La réservation sera annulée de plein droit sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité.

1.5 Annulation

Du fait de l'acheteur

Toute annulation doit être notifiée par courrier, laquelle prendra effet à compter de la date de réception du courrier :

- Plus de 30 jours avant votre arrivée, le montant de l'acompte reste acquis au camping
- Moins de 30 jours avant votre arrivée, le montant total de la location, des frais de réservation et de la cotisation d'assurance sont conservés.

Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation lors de la réservation.

Du fait du camping :

Si le camping est amené à annuler ses prestations de location d'emplacement nu et/ou d'hébergements locatifs, tout contractant ayant reçu sa confirmation de séjour, sera averti par lettre recommandée puis remboursé intégralement à concurrence des sommes qu'il aura versées.

2/ Déroulement du séjour

2.1 Emplacement nu

Il s'agit d'un emplacement nu pour votre tente, caravane ou camping-car.

Votre séjour est calculé à partir d'un forfait de base qui comprend l'emplacement, deux personnes, votre installation, votre véhicule et l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires. Les frais annexes (personne supplémentaire, véhicule supplémentaire, animaux domestiques...) ne sont pas compris dans le forfait et s'ajouteront à ce dernier.

Vous devez être munis d'un adaptateur électrique (non fourni) pour prise européenne afin de pouvoir vous brancher sur la borne électrique de votre emplacement.

Forfait confort : 1 emplacement avec électricité (10A) pour 2 personnes, 1 voiture avec une tente, caravane ou camping-car

Forfait privilège : Forfait confort + vue sur l'étang

2.2 L'hébergement locatif

Nos prix comprennent les personnes (suivant la capacité de l'hébergement), eau, gaz, électricité, un véhicule, l'accès aux infrastructures d'accueil, animations et sanitaires.

Votre hébergement devra être remis en l'état lors de votre départ.

Vos souhaits pour un emplacement ou un habitat précis sur le camping ne peuvent être satisfaits qu'en fonction de nos possibilités d'accueil à votre arrivée.

Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs, tout écart entraînera l'encaissement de la caution de 300€.

Les réclamations devront être présentées aux premières heures du séjour.

Pour des raisons d'hygiène, les draps ne sont pas fournis.

2.3 Arrivées et départs

Emplacement nu : Les arrivées s'effectuent à partir de 15h00 jusqu'à 18h (en basse saison) et 19h (en saison). Les départs s'effectuent avant 12h00.

Hébergement locatif : Les arrivées s'effectuent à partir de 16h00 jusqu'à 18h (en basse saison) et 19h (en saison). Les départs s'effectuent avant 10h00.

2.4 Dépôts de garantie

Pour les hébergements locatifs, une caution de 300€ pour couvrir les frais dus aux éventuelles détériorations et une caution de 70€ pour le ménage, vous sera demandées à votre arrivée. Elles vous seront restituées le jour de votre départ suivant l'état des lieux. Le camping se réserve le droit de garder une partie ou la somme totale en cas de détérioration de l'hébergement et de son contenu et/ou de matériel sur le camping.

Pour les emplacements nus, une caution de 20€ pour la carte d'accès des barrières d'entrées, vous sera demandée.

2.5 Les activités annexes

Toute activité gratuite ou payante, mentionnée dans le présent document peut dans certaines circonstances indépendantes de notre fait, être modifiée ou annulée lors de votre arrivée sur le site. A ce titre, notre responsabilité ne saurait être engagée.

2.6 Suppléments

Quelle que soit la formule adoptée, des frais supplémentaires seront facturés pour les personnes supplémentaires, les véhicules supplémentaires, les tentes supplémentaires, les animaux, les visiteurs...

Nos prix TTC, n'incluent pas la taxe de séjour. La taxe est facturée simultanément avec votre hébergement. Elle est payable le jour de votre arrivée sur le camping.

2.7 Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

2.8 Animaux

Les chiens et les chats, sont autorisés dans le camping, excepté les chiens de catégorie 1 et 2.

Nous exigeons que les chiens et les chats soient tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Veuillez à respecter l'hygiène et l'environnement du camping.

Le carnet de santé doit être présenté à votre arrivée au camping.

Les animaux ne devront en aucun cas rester seuls sur l'emplacement.

Un seul animal est accepté dans les locations et par emplacement.

3/ Règlement

Le locataire respectera le règlement intérieur et le fera respecter à ses enfants.

Le jour : respect des lieux (l'emplacement est maintenu en parfait état) ; respect du voisinage (attention au bruit).

La nuit : silence absolu à partir de 23 heures, excepté dans la salle d'animation lors des soirées spectacles (23h30).

Le camping est interdit à toute circulation entre 23h00 et 8h00.

Les visiteurs doivent se présenter impérativement à l'accueil. Leurs véhicules doivent rester à l'extérieur du camping. Le visiteur n'a pas accès à la piscine.

Les barbecues électriques sont interdits. Les feux de camps sont interdits. Les barbecues à charbon de bois et à gaz sont autorisés et restent sous la responsabilité des locataires en cas de feu ou d'accident.

L'accès à la piscine est gratuit pour les clients du camping. Les shorts de bain et caleçons sont interdits (slips et boxers de bains seulement autorisés). Les enfants de moins de 10 ans non accompagnés par un adulte sont interdits.

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents. Le respect des recommandations affichées est de rigueur.

4/ Responsabilité

La responsabilité de l'établissement n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature pendant ou suite au séjour et en cas de panne ou mise hors service des équipements technique. En cas de non-respect du règlement entraînant une gêne pour autrui, la direction se réserve le droit de rompre le contrat sans indemnisation.

Les campeurs sont responsables du matériel mis à leurs dispositions dans les locatifs. Toutes détériorations, casse ou vol sera à sa charge. Les dégradations volontaires ou dues à une mauvaise utilisation des installations extérieures mises à disposition, seront à la charge des campeurs.